

JEUNESSE CAMEROUNAISE POUR L'ACTION CLIMATIQUE

Code de conduite

Novembre 2024

1. Introduction

Tout programme d'éthique sérieux comporte comme éléments clés l'élaboration, la publication et l'acceptation d'un code complet d'éthique et de conduite, qui énonce dans des termes très concrets et sans ambiguïtés, les règles de comportement auxquelles sont censés se soumettre tous les membres et personnel de JCAC. Le code de conduite est remis aux personnels de JCAC et une orientation, est faite systématiquement par la direction. Des mesures disciplinaires sont prévues, jusqu'au licenciement en cas de violation grave du code.

2. Objectif du Code d'éthique et de valeur

Le Code d'éthique et de valeur, décrit en termes très concrets et précis, les règles de conduite minimales auxquelles tout le personnel de JCAC est censé obéir. Ces règles de conduite sont respectées par tout le personnel et sert de guide lorsqu'il s'agit de prendre des décisions et des mesures.

3. Éléments clés

Les 7 éléments clés du Code d'éthique et de valeur sont les suivants :

- **La Vision** : Lutter contre la pauvreté, la maladie et les inégalités
- **La Mission** : Contribuer au bien-être social et humanitaire des populations vulnérables en synergie avec nos partenaires
- **Les Valeurs** :
 1. ***Respect*** : Croire en nos capacités mutuelles de contribuer à la mise en œuvre de notre vision et de notre mission, et respecter les compétences de tous nos collaborateurs. Traiter tous les membres de l'association, partenaires et bénéficiaires avec le même respect et la même dignité, sans égard au niveau du poste, aux fonctions ou au lieu de travail.
 2. ***Intégrité*** : Toujours agir de manière équitable, fiable et franche. Assumer la responsabilité de ses actes et de ses décisions.
 3. ***Travail d'équipe*** : Travailler tous ensemble, en partenariat, pour mettre en œuvre la vision de l'ONG AIP grâce à un processus intégré et à une définition claire des buts, des rôles et des responsabilités.
 5. ***Professionalisme*** : Effectuer de façon constante un travail de qualité dans tous les programmes d'activités et constituer pour les autres un modèle à suivre.

Agir de manière à dépasser les normes de sa profession et à renforcer les valeurs de l'ONG AIP.

6. **Service** : Identifier les besoins des bénéficiaires et des partenaires, les comprendre et y répondre d'une manière appropriée. S'efforcer de respecter - sinon de dépasser- les normes de qualité de service adoptées par JCAC.

- Accorder la préférence à nos membres en promouvant leurs compétences et mérites
- Cultiver une attitude proactive et responsable
- Contribuer à faire croître et rayonner notre association
- Inciter au développement d'interactions positives à l'intérieur de notre association ainsi qu'avec les milieux professionnels
- Influencer la manière dont la culture de notre association sera perçue
- Mutualiser et favoriser la réciprocité des échanges
- Respecter les valeurs de notre association
- Utiliser positivement et valoriser les compétences professionnelles et relationnelles de ses membres

Accepter et agir en fonction des valeurs et objectifs de notre association tels que :

- Bienveillance
- Excellence
- Intégrité
- Loyauté
- Réciprocité
- Respect

Veiller à protéger les intérêts mutuels des membres de notre association en adoptant des comportements et attitudes qui ne doivent pas nuire à leur image, ni à celle des clients :

- Confidentialité
- Conflit d'intérêt
- Protection des informations
- Transparence

Traiter toutes les informations (Infos Clients, Infos personnelles des membres) comme des informations confidentielles.

Suite : les membres du comité

Rejoignez-nous !

Définitions

Bienveillance : sentiment qui porte à vouloir du bien à autrui.

Conflit d'intérêts : Un conflit d'intérêts est une situation dans laquelle les intérêts de l'association divergent des propres intérêts personnels des membres, des personnes avec lesquelles les membres sont en relation personnelle ou d'affaire. Il convient d'éviter de telles situations, du fait qu'elles peuvent influencer le jugement des membres au détriment des intérêts de l'association. Il faudrait éviter une simple apparence de conflits d'intérêts, car elle pourrait faire croire à un manque d'impartialité et d'intégrité.

Voici quelques exemples de conflits d'intérêts à éviter:
Tirer un avantage personnel d'une opportunité commerciale (de mandat) présentée par un membre à un autre membre sans en informer l'association,
Proposer des opportunités de mandats à des personnes non-membres, sans en faire part d'abord à l'association.

Déontologie : ensemble des règles morales qui régissent l'exercice d'une profession ou les rapports sociaux de ses membres.

Diligence : soin, vigilance, exactitude, zèle, empressement, promptitude que l'on apporte à l'exécution d'une affaire.

Ethique : terme grec signifiant morale et provenant d'un mot se traduisant par mœurs, habitudes.

Intégrité : qualité d'une personne qui ne se laisse entamer par aucun vice ni incorruptibilité pécuniaire.

Chaque membre s'engage à :

Véhiculer une image crédible et positive de nos valeurs et de notre philosophie

De bons rapports entre les membres et le monde professionnel sont indispensables pour promouvoir la bonne réputation de notre association. Ces bons rapports relationnels et professionnels doivent être entretenus indépendamment de sentiments et intérêts personnels